



HONORAIRES DE TRANSACTION SUR IMMEUBLE D'HABITATION ET TERRAIN * **

PRIX DE VENTE	HONORAIRES TTC
De 0€ à 50 999€	5 000€
De 50 001€ à 70 000€	6 000€
De 70 001€ à 90 000€	8 000 €
De 90 001€ à 110 000€	9 000€
De 110 001€ à 130 000€	10 000€
De 130 001€ à 150 000€	12 000€
De 150 001€ à 170 000€	13 000€
De 170 001€ à 200 000€	14 000€
De 200 001€ à 300 000€	15 000€
A partir de 300 001€	5%

*Charge vendeur

** Hors VEFA où le barème est établi avec le promoteur en fonction de chaque programme, mandat de recherche acquéreur et délégation d'autres agences pratiquant les honoraires charge acquéreur

HONORAIRES DE TRANSACTION SUR FONDS DE COMMERCE ET ENTREPRISES * :

PRIX DE VENTE	HONORAIRE HT
De 0€ à 50 000€	5 000€
De 50 001€ à 100 000€	10%
De 100 001€ à 500 000€	8% avec un minimum de 10 000€
De 500 001€ à 1 000 000€	6% avec un minimum de 40 000€
A partir de 1 000 001€	5% avec un minimum de 60 000€

*Charges Acquéreurs

HONORAIRES DE LOCATION TTC	
HONORAIRES A LA CHARGE DU BAILLEUR	
Honoraires d'entremise et négociation	offert
Honoraires de visite, constitution du dossier, rédaction	7€ le m ²
Honoraires état des lieux	2€ le m ²
HONORAIRES A LA CHARGE DU LOCATAIRE	
Honoraires de visite, constitution du dossier, rédaction	7€ le m ²
Honoraires état des lieux	2€ le m ²

Selon l'article 6-1 de la loi Alur, il est dorénavant strictement interdit de permuter la charge des honoraires en changeant ultérieurement la nature du mandat (vendeur en acquéreur).

Il est précisé que les prix ci-dessus correspondent à des tarifs MAXIMUMS conformément à la loi modificative (article 2 de l'arrêté du 10/01/2017) et applicable à compter du 01/04/2022.

aetmimmobilier.fr